

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2014

GÉOLOCALISATION - (N° 1732)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 10

présenté par
M. Pietrasanta

ARTICLE PREMIER

I. – À l’alinéa 9, substituer aux mots :

« Les opérations mentionnées »

les mots :

« L’opération mentionnée ».

II. – En conséquence, à la fin du même alinéa, substituer aux mots :

« sont autorisées »

les mots :

« est autorisée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.